



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppressions de postes d'enseignants incompréhensibles

Question écrite n° 1655

Texte de la question

Mme Mathilde Feld appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale sur la crise affectant le système éducatif public. Il est révélé par l'ensemble des syndicats de l'éducation nationale, dans une déclaration intersyndicale du 21 octobre 2024 adressée à Mme la ministre de l'éducation que « dix semaines après la rentrée, des élèves n'ont encore pas eu certains cours, n'ont pas d'AESH ou n'ont pas de remplaçants ». Dans le territoire du Girondin, ce sont notamment des enseignements de mathématiques et de français qui ne sont pas assurés depuis la rentrée, faute de remplacement, au collège Max Linder de Saint Loubès, au collège Jules Ferry de Langon et au collège Philippe Madrelle de Marsas. Dans le premier degré, en Gironde, depuis la rentrée de septembre, le Syndicat national Force ouvrière des lycées et collèges (SNFOLC) dénombre 57 congés non remplacés dont 8 congés longs (supérieurs à 15 jours), 16 titulaires remplaçants bloqués sur des postes à l'année et plus largement 12 % du remplacement non réalisé. Face à cette situation le Gouvernement a annoncé la semaine du 7 octobre 2024 la suppression de 4 000 postes d'enseignant lors de la présentation du budget 2025, suscitant de vives réactions des syndicats enseignants qui ont évoqué « une véritable saignée ». Le ministère de l'éducation nationale met en avant la baisse du nombre d'élèves « qui devrait s'accélérer avec 97 000 élèves en moins à la rentrée 2025 » pour justifier ces suppressions de postes. En 2023, selon la base de données européennes Statista, en France, le nombre moyen d'élèves par classe au collège atteint 25,9, contre 23 dans les années 1980. C'est largement au-dessus de la moyenne européenne qui se situe à 20,9 élèves par classe. De la même manière, en 2022 la moyenne pour les pays membres de l'OCDE est de 19 élèves par classe à l'école élémentaire. Et c'est la France qui présente la taille moyenne de classe la plus élevée à ce niveau, avec 22 élèves par classe. Si la baisse de la démographie scolaire est une réalité, n'est-il pas cependant illégitime qu'elle soit une excuse à la fragilisation du service public de l'éducation qui est déjà aujourd'hui mal en point ? Cette baisse démographique ne devrait-elle pas plutôt être l'occasion de retrouver des conditions d'enseignement acceptables et de rentrer dans les rangs des bons élèves européens en matière d'effectifs moyens d'élèves par classe ? La représentation nationale s'est par ailleurs clairement exprimée le mardi 29 octobre 2024 en commission des finances, contre ces suppressions de postes, en adoptant un amendement (N°II-CF519), de rétablissement des 4 000 postes supprimés. Elle lui demande donc sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Feld](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1655

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5795